

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Sur convocation du 13 décembre 2019, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 19 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard SEIGLE, Maire.

Présents : Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Maryvonne BALDASSINI – Jacqueline CECCON – Jean BARDET – Brigitte BARRET – Christian BOCQUET – Olivier COUET – Isabelle JOYE – Christiane MICHEL – Jacqueline PECORARO – Guy PHILIPPE – Michel SOCQUET-CLERC.

Pouvoirs : Marlène CHAFFARD à Jacqueline CECCON – Stéphane GREVE à Yves GUILLOTTE.

Absents : Jean-François DEPOLLIER – Gaëlle JACQUET – Gilbert LIENARD – Valérie STEFANUTTI.

Secrétaire de séance : Brigitte BARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **I. GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES DE DESSERTE EN EAUX USEES, DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS AUX LIEUX-DITS LES PARENTS ET LES MEGEVANDS (TRANCHES 2 ET 3) – NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES, LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET SIGNATURE DU MARCHE (DCM n°19/60)**

M. Yves GUILLOTTE, Maire-adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux pour la desserte en eaux usées, le renforcement du réseau de distribution d'eau potable, l'enfouissement des réseaux secs et les travaux de voirie aux lieux-dits Les Parents et Les Mégevands (Tranches 2 et 3) il a été acté, par délibération n° 2019-47 du 17 septembre 2019, de créer un groupement de commandes publiques avec :

- le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), maître d'ouvrage du lot technique « Eaux Usées »,
- la Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU), maître d'ouvrage du lot technique « Réseau d'eau potable »,
- Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage du lot technique « Réseaux Secs »,
- la commune de Choisy, maître d'ouvrage du lot technique « Voirie ».

Pour mémoire, la partie Voirie a pour objet principalement :

- La mise à la cote de 21 grilles d'eaux pluviales existantes,
- La fourniture et la pose de 30 regards d'eaux pluviales 500 x 500 mm à grille fonte,
- La fourniture et la pose de collecteurs d'eaux pluviales en béton armé de 300 mm de diamètre nominal sur une longueur de 176 mètres,
- La fourniture et la pose de collecteurs d'eaux pluviales en PVC de 200 mm de diamètre nominal sur une longueur de 76 mètres,
- la mise en œuvre au finisseur de 649 tonnes de béton bitumeux semi-grenu,
- la mise en œuvre à la main de 117 tonnes de béton bitumeux semi-grenu,
- l'engazonnement de 1 171 m<sup>2</sup> d'accotement.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L 2123-1-1° du Code de la Commande Publique, en vue de la passation d'un marché de travaux, en recourant à la procédure du groupement de commandes prévue par les articles L 213-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique entre le SILA (partie technique eaux usées), la Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU) (partie techniques eau potable), Energie et Services de Seyssel (partie enfouissement des réseaux secs), la commune de Choisy (partie travaux de voirie).

Le montant estimatif des travaux de voirie s'élève à 112 299,70 € HT environ soit 134 759,64 € TTC environ, correspondant aux crédits budgétaires alloués et inscrits au budget. Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord au lancement de la consultation suivant les modalités indiquées,
- **NOMME** Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire-adjoint, comme élu titulaire ainsi que son suppléant, Monsieur Bernard SEIGLE, Maire, comme représentants de la commune de Choisy à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché (partie voirie) avec l'entreprise retenue sur avis de la Commission d'appel d'offres du groupement.

## **II. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE LE TEIL A L'OCCASION DU SEISME DU 11 NOVEMBRE 2019** (DCM n° 19/61)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose aux membres du Conseil Municipal que

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville de LE TEIL en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de LE TEIL a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de LE TEIL en lui allouant une subvention exceptionnelle de 300 €,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la commune de LE TEIL.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **III. DIVERS**

**Fermetures de l'accueil de la mairie :**

En raison des fêtes de fin d'année, l'accueil de la mairie fermera :

- Le mardi 24 décembre 2019 à 16h00 ;
- Le mardi 31 décembre 2019 à 16h00.

**Cérémonie des vœux 2020 à la population :**

La cérémonie des vœux à la population se déroulera le vendredi 03 janvier 2020 à 19h00 en mairie (salle du conseil).

Fin de la séance : 19h30.